

Extrait du D mocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Retraites : oÃ1 en sommes-nous ?

- Social - Retraites -

Date de mise en ligne : lundi 21 avril 2003

D mocratie & Socialisme

Il ne s'agit pas de renforcer les rÃ©gimes de retraite par rÃ©partition mais au contraire de programmer leur fragilisation pour obliger les salariÃ©s qui en auront les moyens (essentiellement les cadres) Ã se tourner vers l'Ã©pargne retraite (ou fonds de pension Ã la FranÃ§aise).

Les profits des entreprises seraient ainsi triplement bÃ©nÃ©ficiaires :

- 1- Les cotisations retraites patronales n'augmenteraient pas.
- 2- Une place serait faite pour la mise en valeur des capitaux des assureurs privÃ©s (gestionnaires des fonds de pension) dans un domaine qui, jusqu'Ã ce jour, leur Ã©tait fermÃ©.
- 3- L'Ã©volution dÃ©mographique ne se traduirait pas par une rÃ©duction mÃ©canique du chÃ´mage : le chÃ´mage continuerait donc Ã faire pression sur les salaires et les conditions de travail.

La tactique employÃ©e par le gouvernement est habile

Il a compris qu'en 1995, JuppÃ© avait eu trop d'appÃ©tit en attaquant en mÃªme temps tous les salariÃ©s du secteur public : fonctionnaires et salariÃ©s des entreprises publiques.

Le Gouvernement Raffarin a donc dÃ©cidÃ© de s'attaquer aux salariÃ©s par tranches successives : d'abord les fonctionnaires, puis les salariÃ©s du privÃ©, enfin les salariÃ©s des entreprises publiques (au fur et Ã mesure de leur privatisation...). Son but est, bien Ã©videmment, de les battre ainsi les uns aprÃ©s les autres.

Il fait miroiter un certain nombre de concessions pour diviser les organisations syndicales : possibilitÃ© de dÃ©part en retraite avant 60 ans aprÃ©s 40 annuitÃ©s de cotisation ; hausse des retraites les plus basses... Mais il se refuse Ã donner des chiffres prÃ©cis.

Le salariat a perdu une partie du terrain idÃ©ologique

Le terrain de l'Ã©galitÃ© a beaucoup trop Ã©tÃ© laissÃ© au seul gouvernement qui s'est engouffrÃ© dans la faille crÃ©Ã©e par la rÃ©forme Balladur entre les salariÃ©s du privÃ© et ceux du public.

L'extrÃªme prudence des directions syndicales Ã s'avancer sur le terrain des 37,5 annuitÃ©s pour les salariÃ©s du public comme du privÃ©, l'absence totale du Parti Socialiste sur ce terrain, ont permis au Gouvernement de marquer des points dans l'isolement des fonctionnaires.

Certes, le passage aux 40 annuitÃ©s n'est pas la mesure qui pÃ©se le plus dans la baisse programmÃ©e du montant des pensions des salariÃ©s du privÃ© mais c'est la plus visible, la plus symbolique. Eviter de mener le dÃ©bat sur cette mesure a permis au Gouvernement de marquer des points chez les salariÃ©s du privÃ© et aussi du public. Les 37,5 annuitÃ©s n'Ã©taient que la trompe de l'Ã©lÃ©phant mais c'Ã©tait la seule partie qui Ã©tait visible par tous les salariÃ©s. Si on laissait passer la trompe, c'Ã©tait tout l'Ã©lÃ©phant qui suivait. Fillon l'a parfaitement compris : non seulement il prÃ©voit 40 annuitÃ©s de cotisation pour les fonctionnaires mais aussi la modification du salaire pris en compte pour le calcul de la retraite et des pÃ©nalitÃ©s considÃ©rables pour les salariÃ©s qui n'auront pas ces 40 annuitÃ©s.

Retraites : oÅ¹ en sommes-nous ?

La bataille pour l'Ã©galitÃ© Ã©tait (est toujours) incontournable. Face Ã la volontÃ© du Gouvernement d'imposer le nivellement par le bas, il fallait (il faut) lui opposer la volontÃ© de nivellement par le haut : les 37,5 annuitÃ©s pour tous, l'abrogation des mesures de 1994 et 1996 dans le secteur privÃ©.

Faute d'avoir menÃ© cette bataille avec suffisamment de nettetÃ©, le salariat a perdu une partie du terrain idÃ©ologique.

Le Gouvernement a rÃ©ussi Ã faire passer l'idÃ©e que le retour aux 37,5 annuitÃ©s dans le privÃ© coÃterait trop cher. Le COR avait pourtant fait le calcul et montrÃ© que ce retour ne correspondait qu'Ã 0,3 % du PIB annuel en 2040 ! Pourquoi ce chiffre n'a-t-il pas Ã©tÃ© inlassablement rÃ©pÃ©tÃ© ?

Le Gouvernement a rÃ©ussi Ã faire passer une autre idÃ©e : celle que le passage aux 40 annuitÃ©s dans le public Ã©viterait aux salariÃ©s du privÃ© une rÃ©forme trop sÃ©vÃ¨re de leurs rÃ©gimes de retraites. En rÃ©alitÃ©, ce passage n'apportera aucune solution aux retraites du secteur privÃ© : la diminution de la ligne budgÃ©taire destinÃ©e Ã financer les pensions des fonctionnaires de l'Etat ne sera pas compensÃ©e par des versements aux caisses de retraites du secteur privÃ© ! C'est exactement l'inverse qui est vrai : si les fonctionnaires sont battus, le Gouvernement n'attendra certainement pas 2008 pour augmenter la durÃ©e de cotisation dans le privÃ©. En gagnant contre JuppÃ© en 1995, les salariÃ©s du secteur public n'ont pas seulement sauvegardÃ© leurs rÃ©gimes de retraites, ils ont, en mÃªme temps protÃ©gÃ© les retraites du privÃ©. En cas de dÃ©faite des salariÃ©s du privÃ© en 1995, c'est dÃ©s 1996 que la durÃ©e de cotisation des salariÃ©s du secteur privÃ© serait passÃ©e Ã 42,5 annuitÃ©s.

Le Gouvernement a rÃ©ussi Ã faire passer une derniÃ¨re idÃ©e : l'Ã©volution dÃ©mographique (indÃ©pendamment de la rÃ©partition des richesses entre salaires et profits, indÃ©pendamment du doublement du PIB de notre pays entre 2000 et 2040) impliquait de se serrer la ceinture pour sauvegarder les retraites par rÃ©partition.

L'enjeu est considÃ©rable

Si le Gouvernement bat les fonctionnaires, il s'attaquera, dans la foulÃ©e Ã celle des salariÃ©s du secteur privÃ© puis Ã celle ces salariÃ©s du secteur public.

Mais ce n'est pas seulement nos retraites qui sont en jeu. Une dÃ©faite sur le terrain des retraites permettrait au gouvernement de s'attaquer Ã l'assurance maladie et d'accÃ©lÃ©rer les privatisations.

La mobilisation de millions de salariÃ©s du privÃ© et du public est possible

Certes, le Gouvernement a marquÃ© des points. Mais ses avancÃ©es sont fragiles et sont faites des reculs des organisations syndicales et de la gauche.

L'opinion des salariÃ©s du secteur privÃ© peut encore radicalement changer si la bataille pour l'Ã©galitÃ© par le haut entre le public et le privÃ© leur est clairement proposÃ©e par les organisations syndicales. La mobilisation du 3 avril qui, malgrÃ© l'absence de la CFDT, a Ã©tÃ© plus importante que celle du 1er fÃ©vrier. Les 3 chiffres les plus repris dans les manifestations sont : 37,5 (annuitÃ©s pour tous privÃ©, public), 75 % (du salaire) et 10 (annÃ©es pour le calcul du salaire de rÃ©fÃ©rence). Les salariÃ©s du privÃ© n'accordent (selon les sondages) que peu de confiance Ã Raffarin pour dÃ©fendre leurs retraites.

Les attaques portÃ©es contre les fonctionnaires sont considÃ©rables et doivent permettre qu'ils se mobilisent

massivement.

C'est sur cet Å©tat d'esprit des salariÅ©s qu'il est nÅ©cessaire de prendre appui pour rÅ©aliser l'unitÅ© et faire reculer le Gouvernement, comme nous l'avons fait avec JuppÅ© en 1995.

Jean-Jacques ChavignÅ©

La rÅ©forme Fillon

SalariÅ©s du secteur privÅ©

Aujourd'hui	RÅ©forme Fillon	Commentaires
DurÅ©e de cotisation		
<p>40 annÅ©es de cotisations (160 trimestres) pour une retraite Å© taux plein du rÅ©gime de base (50 % du salaire de rÅ©fÅ©rence).</p>	<p>" Maintien des 40 annuitÅ©s jusqu'en 2008. " AprÅ©s 2008 : augmentation de la durÅ©e de cotisation pour pouvoir bÅ©nÅ©ficier d'une retraite Å© taux plein en fonction de l'allongement de l'espÅ©rance de vie prÅ©visible. " Des rendez-vous tous les 5 ans : 2008, 2013... devraient Å©tre fixÅ©s pour adapter cette augmentation de la durÅ©e de cotisation. " Le Ministre prÅ©cise que la possibilitÅ© de dÅ©part avant 60 ans pourrait Å©tre ouverte aux salariÅ©s ayant travaillÅ© depuis l'age de 14 ans ou 15 ans. Il ne prÅ©cise pas, par contre, les conditions d'Å©ge pour pouvoir partir avant 60 ans (55,57, 58 ans... ?) Il ne prÅ©cise pas non plus la durÅ©e de cotisation nÅ©cessaire (40, 42 annuitÅ©s... ?)</p>	<p>" Le but est de diviser les fonctionnaires et les salariÅ©s du privÅ©. En rÅ©alitÅ©, si les fonctionnaires devaient se battre seuls et subir une dÅ©faite, il n'existerait strictement aucune garantie que l'augmentation des cotisations dans le privÅ© ne soit imposÅ©e beaucoup plus rapidement par la majoritÅ© de droite. " Augmenter la durÅ©e de cotisation en fonction de l'allongement de l'espÅ©rance de vie signifie que les gains de productivitÅ© rÅ©alisÅ©s chaque annÅ©e par les entreprises ne seront pas utilisÅ©s pour rÅ©duire le temps de travail sur la vie entiÅ©re. Cela va totalement Å© l'encontre de l'Å©volution constatÅ©e depuis plus d'un siÅ©cle. " Contrairement Å© ce qu'affirme le Medef, l'allongement de l'espÅ©rance de vie n'est pas d'un trimestre par an mais Å© peine un peu plus d'un demi-trimestre (Cf Rapport Charpin, La Documentation FranÅ©saise Page 46). " Le rÅ©gime de base finance environ la moitiÅ© des retraites des salariÅ©s du privÅ©. Le Medef attend donc de toute faÅ©son son heure puisque dÅ©s septembre 2003, l'accord de fÅ©vrier 2001 sur les rÅ©gimes complÅ©mentaires (ARRCO et AGIRC) devra Å©tre renÅ©gociÅ©s. Tout, iÅ© encore, dÅ©pendra du rapport de forces. Or ce rapport de forces serait considÅ©rablement dÅ©gradÅ© en cas de dÅ©faite des fonctionnaires. " Fillon propose de prendre en compte une ou 2 annÅ©es d'Å©tude dans le calcul de la retraite. Cependant, il ne s'agit pas de valider ces annÅ©es mais de permettre leur rachat. Ce qui coÅ©tera trÅ©s cher au salariÅ© concernÅ©. " La possibilitÅ© de dÅ©part en retraite avant 60 ans correspond bien Å© l'alouette de la fameuse recette du pÅ©tÅ© d'alouettes : un cheval pour une alouette. Une rÅ©gression sociale pour 9 999 salariÅ©s sur 10 000 une avancÅ©e pour 1 salariÅ© sur 10 000 !</p>

Retraites : oÃ¹ en sommes-nous ?

Base de calcul de la retraite		
<p>La formule de calcul de la retraite est la suivante :</p> <p>Salaire de rÃ©fÃ©rence x taux x nombre de trimestres cotisÃ©s / 150.</p>	<p>La formule de calcul de la retraite devient :</p> <p>Salaire de rÃ©fÃ©rence x taux x nombre de trimestres cotisÃ©s / 160.</p>	<p>Le taux plein est de 50 % pour 40 ans de cotisation.</p> <p>Pour chaque trimestre manquant, une pÃ©nalitÃ© de 1,25 % est appliquÃ©e sur le taux de 50 %. Exemple : un salariÃ© qui prend sa retraite Ã 60 ans alors qu'il lui manque 12 trimestres (il a cotisÃ© 148 trimestres) n'aura pas droit au taux de 50 % mais Ã un taux de 35 %.</p> <p>Il lui faudra subir une rÃ©duction supplÃ©mentaire. En effet aujourd'hui, ce taux de 35 % est multipliÃ© par 148 et divisÃ© par 150. Avec la rÃ©forme Fillon, ce taux de 35 % sera multipliÃ© par 148 et divisÃ© par 160. Comme le commente la CGT, c'est une « double peine » qui frappera les salariÃ©s qui n'auront pas 160 trimestres. Les principales concernÃ©es seront les femmes dont 25 % aujourd'hui n'ont pas validÃ©s 160 trimestres de cotisation entre 60 et 65 ans.</p>
Indexation		
<p>Depuis la rÃ©forme de Balladur de 1993 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les retraites sont indexÃ©es sur les prix. - Les salaires pris en compte pour le calcul du salaire de rÃ©fÃ©rence (25 annuitÃ©s pour tous Ã partir de 2008) sont Ã©galement indexÃ©s sur les prix. 	<p>La rÃ©forme Balladur reste en place.</p>	<p>" La combinaison des 3 mesures de la rÃ©forme Balladur (40 annuitÃ©s de cotisation, indexation des salaires portÃ©s au compte et indexation des retraites sur les prix) se traduira par une baisse de 12 points du taux de remplacement en 2020, de 20 points en 2030. De ces 3 mesures, celle qui fait et fera le plus diminuer le montant des retraites est l'indexation des salaires pris en compte sur les prix. Elle est Ã l'origine des 2/3 de la baisse programmÃ©e des retraites.</p> <p>" Exemple : le plafond de la SÃ©curitÃ© sociale pris en compte pour le calcul de la retraite Ã©tait d'un peu plus de 175 000 F en 2000 mais il ne sera pris en compte que pour 118 000 F pour le salaire perÃ©u 20 annÃ©es auparavant et pour 119 000F pour le salaire (au plafond) perÃ©u 19 ans auparavant.</p> <p>" L'indexation sur les prix et non sur les salaires signifie que les retraitÃ©s n'ont pas le droit de participer au partage des gains de productivitÃ© rÃ©alisÃ©s chaque annÃ©e par les entreprises. Ce sont les profits qui s'accroissent d'autant.</p> <p>La pauvretÃ© est une notion relative, si les salaires des actifs augmentent deux fois plus rapidement que les retraites, c'est la paupÃ©risation d'une partie importante des retraitÃ©s qui est en marche.</p>
DÃ©cote		
<p>La dÃ©cote est de 1,25 % par trimestre manquant pour atteindre le taux de 50 % (taux plein)</p> <p>CalculÃ©e sur la base du salaire total (100 %) cette dÃ©cote est donc de 10 % par an.</p>	<p>La dÃ©cote restera la mÃªme jusqu'Ã 2008. Elle devrait ensuite baisser pour rejoindre la dÃ©cote imposÃ©e aux salariÃ©s du public qui elle augmentera : autour de 6 %.</p>	<p>On peut toujours rÃ©server !</p> <p>Les rÃ©gressions annoncÃ©es par Fillon sont immÃ©diates.</p> <p>Les amÃ©liorations sont non-chiffrÃ©es ou reportÃ©es.</p>

Retraites : oÅ¹ en sommes-nous ?

Surcote		
Il n'existe pas de surcote. Un salariÃ© qui travaille aprÃ¨s 60 ans et 40 annÃ©es de cotisation ne verra pas sa retraite augmenter.	Les salariÃ©s qui voudront et pourront travailler aprÃ¨s 60 ans et 40 annÃ©es de cotisation verront leur retraite augmenter de 2 Å 3 % par annÃ©e supplÃ©mentaire de travail.	Un employeur ne pourra plus mettre d'office un salariÃ© Å la retraite Å 60 ans. Mais il pourra toujours le licencier, pour d'autres motifs que celui de l'age...
Avantages familiaux		
Les femmes bÃ©nÃ©ficiaires d'un supplÃ©ment de durÃ©e de cotisation de 2 ans pour chaque enfant Ã©levÃ© pendant 9 ans.	Cette mesure est Ã©tendue aux hommes Å condition qu'ils aient effectivement cessÃ© leur activitÃ© (conÃ© paternitÃ©, adoption) pendant 2 ans...	C'est le seul point positif. Vive la gauche qui a mis en place le congÃ© paternitÃ© ... Mais le congÃ© paternitÃ© ayant Ã©tÃ© mis en place il y a deux ans, voilÃ une mesure qui ne coÃ»tera pas trÃ¨s cher au cours des annÃ©es Å venir...
Fonds de pension		
<p>" Il n'existe pas aujourd'hui d'Ã©pargne-retraite (autre nom des fonds de pension) bÃ©nÃ©ficiant d'exonÃ©rations fiscales, ouverte aux salariÃ©s du privÃ©.</p> <p>" La durÃ©e d'Ã©pargne du Plan Partenarial d'Epargne Salariale Volontaire mis en place par la majoritÃ© de gauche est limitÃ©e Å 10 ans. Il ne peut donc Ãªtre considÃ©rÃ© comme une Ã©pargne-retraite. Ce plan peut Ãªtre alimentÃ© par des versements des salariÃ©s et des abondements des employeurs (plafond de 30 000 F par an). ExonÃ©rations sociales : sur l'ensemble des versements sauf CSG et CRDS. ExonÃ©ration fiscale : entiÃ¨re jusqu'Å 15 000 F et prÃ©Ã©vement forfaitaire de 8 % sur les abondements patronaux pour la part comprise entre 15 000 F et 30 000 F.</p>	« Elargir l'accÃ¨s Å des outils Å des outils d'Ã©pargne retraite par des mÃ©canismes favorisÃ©s par une incitation fiscale » .	<p>" Le Gouvernement est trÃ¨s discret sur ce volet de sa rÃ©forme. Il est vrai qu'aprÃ¨s la chute vertigineuse des cours boursiers au cours des derniÃ¨res annÃ©es, personne ne souhaite jouer sa retraite en Bourse.</p> <p>" Mais, la baisse des retraites programmÃ©es par la rÃ©forme Balladur et les perspectives ouvertes par Fillon feraient une place de choix aux « fonds de pension. Le Monde « Argent » du 20 avril ne s'y trompait pas en titrant : « Quelle Ã©pargne pour la retraite ? » Et en sous titrant « A l'heure oÅ¹ le gouvernement prÃ©sente ses propositions de rÃ©forme, nombre de FranÃ§ais s'interrogent sur les solutions d'Ã©pargne permettant de faire face Å la baisse des pensions »...</p> <p>" Comment, pratiquement, le Gouvernement mettra-t-il en place ces « fonds de pension » Å la FranÃ§aise : allongera-t-il la durÃ©e du PPESV et le fera-t-il bÃ©nÃ©ficiaire d'exonÃ©rations fiscales supplÃ©mentaires ou crÃ©era-t-il de toutes piÃ©ces un autre support. ? Nul ne le sait . Une chose est sÃ»re en tous les cas, c'est que les fonds de pension prendrait, avec la rÃ©forme Fillon, une place beaucoup plus importante. Ce qui signifierait une inÃ©galitÃ© beaucoup plus importante face Å la retraite. En effet, aujourd'hui la capacitÃ© moyenne d'Ã©pargne d'un cadre est de 24 % de son salaire, celle d'un ouvrier de 6 % ! Mais pour Fillon, ce qui compte, c'est</p>
Financement		l'Ã©quitÃ© !

Retraites : oÃ¹ en sommes-nous ?

	<p>" Aucun Ã©lÃ©ment chiffrÃ©.</p> <p>" Les cotisations retraites n'augmenteront pas.</p> <p>" Une partie du produit des privatisations devraient venir abonder le fonds de rÃ©serve des retraites.</p> <p>" Certains « prÃ©lÃ©vements obligatoires » devraient Ãªtre « redÃ©ployÃ©s » pour financer les retraites par rÃ©partition.</p>	<p>" MÃªme en laissant en place la rÃ©forme Balladur, il faudra augmenter de plus de 4 points la part du PIB destinÃ©e Ã financer les retraites.</p> <p>" Le gouvernement comme le Medef ont peint en noir la situation dÃ©mographique dans les 40 annÃ©es Ã venir. Mais, ils ne proposent aucune solution pour financer les retraites.</p> <p>" Les cotisations retraites n'augmenteront pas. Dans ce cas, le COR l'a calculÃ©, il ne reste que la baisse des pensions et l'allongement de la durÃ©e de cotisation. Mais, si tout le poids repose sur l'allongement de la durÃ©e de cotisation, ce n'est pas de 1 ou 2 ans qu'il faudra diffÃ©rer l'age de dÃ©part en retraite cotisation, mais de 9 ans ! Si tout le poids repose sur la baisse du montant des retraites, le taux de remplacement qui Ã©tait de 78 % en 1993 passerait Ã 43 % en 2040.</p> <p>" L'alimentation du fonds de rÃ©serve des retraites par une partie des recettes des privatisations est inacceptable puisqu'elle signifie le recul du service public et ne permettra, de toute faÃ§on, que de rÃ©pondre marginalement au besoin de financement des rÃ©gimes de retraites.</p> <p>" Le « redÃ©ploiement » de certains « prÃ©lÃ©vements obligatoires » signifie peut-Ãªtre que l'Ã©quivalent du montant de la CRDS (0,5 % du salaire brut) dont le prÃ©lÃ©vement prendrait fin en 2013 pourrait Ãªtre reversÃ© aux caisses de retraites. Ce serait donc les cotisations retraites des salariÃ©s qui augmenteraient. Ce « redÃ©ploiement » signifie sans doute Ã©galement qu'en cas de baisse du chÃ¢mage, une partie des cotisations chÃ¢mage pourrait Ãªtre reversÃ©e aux caisses de retraites. Ce n'est malheureusement pas avec la politique libÃ©rale de l'actuel Gouvernement que le chÃ¢mage de masse reculera.</p>
--	--	--

Fonctionnaires(Etat,collectivitÃ©s territoriales et hÃ´pitaux publics)

Aujourd'hui	RÃ©forme Fillon	Commentaires
DurÃ©e de cotisation		

Retraites : oÃ¹ en sommes-nous ?

<p>" 37,5 annÃ©es de cotisations (150 trimestres)</p> <p>" La valeur de l'annuitÃ© prise en compte est de 2 %.</p> <p>" La retraite Ã taux plein est Ã©gale Ã 75 % du salaire pour une carriÃre complÃte (37,5 annuitÃ©s).</p>	<p>" Passage progressif Ã 40 annuitÃ©s d'ici 2008 Ã raison de 2 trimestres par an.</p> <p>" La valeur de l'annuitÃ© prise en compte est de 1,875 %.</p> <p>" La retraite Ã taux plein est Ã©gale Ã 75 % du salaire pour une carriÃre complÃte (40 annuitÃ©s).</p> <p>" AprÃs 2008, la durÃ©e de cotisation augmentera, comme dans le privÃ©, au rythme de l'allongement de l'espÃ©rance de vie.</p>	<p>" En 2008, un fonctionnaire souhaitant prendre sa retraite Ã 60 ans mais n'ayant que 37,5 annÃ©es de cotisations ne percevra plus, du fait de l'augmentation du nombre d'annuitÃ©s nÃ©cessaire Ã l'obtention d'une retraite Ã taux plein, que 70,31 % de son salaire.</p> <p>" C'est la premiÃre mesure rÃ©duisant le montant de la retraite des fonctionnaires partant avant d'avoir validÃ© 40 annuitÃ©s de cotisation. Deux autres mesures sont prÃ©vues par la rÃ©forme Fillon : le calcul du salaire de rÃ©fÃ©rence sur les 3 derniÃres annÃ©es (et non plus sur les 6 derniers mois) ; l'instauration d'une pÃ©nalisation ou « dÃ©cote » lorsque les 40 annÃ©es de cotisations ne sont pas atteintes.</p> <p>" La possibilitÃ© de racheter certaines annÃ©es de formation (deux au maximum) reste ouverte. Il ne s'agit pas de « validation » mais de « rachat » qui coÃ¼teront fort cher au fonctionnaire qui fera ce choix.</p>
<p>Base de calcul de la retraite</p>		
<p>Salaire moyen des 6 derniers mois.</p>	<p>Salaire moyen des 3 derniÃres annÃ©es.</p>	<p>Ce point reste, cependant, en dÃ©bat.</p> <p>Une solution intermÃ©diaire est avancÃ©e par le Ministre des Affaires sociales : 6 mois en cas de promotions d'Ã©chelon, 3 ans en cas de promotion de grade.</p> <p>Ce point devra Ãtre tranchÃ© avant le 7 mai.</p>
<p>DÃ©cote</p>		

Retraites : oÃ¹ en sommes-nous ?

<p>Contrairement au privÃ©, il n'y a pas aujourd'hui de pÃ©nalitÃ© par annuitÃ© manquante pour l'obtention d'une retraite Ã taux plein.</p>	<p>" Instauration d'une pÃ©nalisation ou « dÃ©cote » par annÃ©e manquante. Cette dÃ©cote augmentera progressivement pour atteindre 3 % par annÃ©e manquante en 2008.</p> <p>" Cette dÃ©cote ne s'appliquera pas quand le fonctionnaire aura atteint la limite gÃ©nÃ©rale (65 ans dans la plupart des cas, 60 ans pour le personnel relevant du service actif).</p> <p>" Pour le calcul de la dÃ©cote seraient prises en compte toutes les annuitÃ©s de cotisation, qu'elles aient Ã©tÃ© effectuÃ©es dans la fonction publique ou le rÃ©gime gÃ©nÃ©ral.</p> <p>" La prise en compte des temps partiels comme annÃ©es complÃ©tes pourrait Ãªtre envisagÃ©e dans ce cadre gÃ©nÃ©ral.</p> <p>" A partir de 2008, cette dÃ©cote devrait encore augmenter pour rejoindre le niveau des pÃ©nalitÃ©s imposÃ©es aux salariÃ©s du privÃ© (10 % par annÃ©e manquante aujourd'hui).</p>	<p>" Exemple.</p> <p>Un fonctionnaire gagnant 10 000F par mois veut prendre sa retraite Ã 60 ans en 2008 aprÃ¨s avoir cotisÃ© 37,5 annuitÃ©s.</p> <p>Avant la rÃ©forme Fillon, sa retraite aurait Ã©tÃ© de 7 500 F par mois (75 % de 10 000 F).</p> <p>Ce fonctionnaire subira une double rÃ©duction du montant de sa retraite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les 2,5 annuitÃ©s qui lui manquent pour atteindre 40 annuitÃ©s lui font subir une rÃ©duction du taux de remplacement de 4,69 % (1,875 x 2,5). Le montant de sa retraite n'est dÃ©jÃ plus que de 7 031 F. La baisse est dÃ©jÃ de 469 F par mois. - Les 2,5 annuitÃ©s qui lui manquent pour atteindre les 40 annuitÃ©s lui imposent une pÃ©nalitÃ© de 3 % par annÃ©e manquante soit un total de 7,5 % pour 2,5 annuitÃ©s. Cette pÃ©nalitÃ© rÃ©duira encore sa retraite de 750 F <p>Au total, la retraite de ce fonctionnaire aura subie une diminution de 1 219 F et ne sera plus que de 6 281 F au lieu de 7 500 F.</p> <p>Cette baisse de 16,25 % du montant de sa retraite ne tient pas compte du changement de mode de calcul du salaire de rÃ©fÃ©rence.</p> <p>" Cette mesure frappera surtout les femmes qui sont les plus nombreuses Ã ne pas bÃ©nÃ©ficier des 40 annuitÃ©s. Elles subiront, elles aussi, une « double peine » le passage aux 40 annuitÃ©s puis la dÃ©cote. D'autant que la possibilitÃ© de prendre en compte les temps partiels comme annÃ©es complÃ©tes n'est qu'« envisagÃ©e ».</p> <p>" L'Ã©quitÃ© dont Fillon et Raffarin nous rebattent les oreilles prend lÃ tout son sens : il s'agit d'un alignement vers le bas du public et du privÃ© dont le passage aux 40 annuitÃ©s dans le public ne constituait qu'un hors d'oeuvre.</p>
<p>Surcote</p>		
<p>Pas de surcote.</p>	<p>Une « surcote » de 3 % par annÃ©e de prolongation d'activitÃ© au-delÃ de 40 annuitÃ©s de cotisation et de 60 ans (cas gÃ©nÃ©ral).</p>	<p>" Exemple :</p> <p>En 2008, un fonctionnaire ayant un salaire de 10 000 F par mois, ayant cotisÃ© 40 annuitÃ©s et Ã©gÃ© de 60 ans dÃ©cide de rester en poste jusqu'en 2010. Le montant de sa retraite sera Ã©gal Ã 81 % de son salaire, soit 8 100 F.</p> <p>" Combien de fonctionnaires seront intÃ©ressÃ©s par ces mesures ?</p> <p>" Et les jeunes Ã la recherche d'un emploi ? Devront-ils patienter 2 ans de plus ?</p>
<p>Revalorisation des retraites</p>		

Retraites : oÅ¹ en sommes-nous ?

<p>" Indexation sur la valeur du point d'indice.</p> <p>" Les retraitÃ©s de la Fonction publique bÃ©nÃ©ficient, de plus, des revalorisations indiciaires et statutaires accordÃ©es aux fonctionnaires en activitÃ©.</p>	<p>" Maintien de l'indexation sur la valeur du point d'indice.</p> <p>" Remise en cause des revalorisations indiciaires et statutaires des actifs. Cependant, les plans de revalorisation catÃ©goriels en cours (Professeurs d'Ã©cole par exemple) ne sont pas remis en cause.</p>	<p>" La valeur du point d'indice au cours des derniÃ©res annÃ©es a augmentÃ© moins vite que les prix... La concession est donc minime !</p> <p>" C'est une remise en cause du statut de la Fonction publique qui s'amorce. C'est lÃ encore un alignement sur le secteur privÃ© ou l'indexation des retraites sur les prix a pour fonction d'interdire aux retraitÃ©s de participer aux gains de productivitÃ© annuels.</p>
Cotisations		
<p>7,85 % Ã la charge du fonctionnaire.</p> <p>L'essentiel du financement des pensions des fonctionnaires est fourni par l'Etat ou la CollectivitÃ© publique.</p>	<p>Les cotisations payÃ©es par les fonctionnaires devraient augmenter, en lien avec les nÃ©gociations salariales.</p>	<p>" Il n'est mÃªme pas question d'augmenter la part de l'Etat ou des collectivÃ©s territoriales. Pourtant, entre 2000 et 2040, le budget de l'Etat devrait (comme la richesse nationale) doublera...</p> <p>" Ce qui l'emporte, c'est le dogme libÃ©ral de la baisse des dÃ©penses publiques. D'autant que ce dogme est matÃ©rialisÃ© par le pacte de stabilitÃ© europÃ©en qui inclut les cotisations-retraites dans les dÃ©penses publiques et prÃ©voit des pÃ©nalitÃ©s financiÃ©res lorsque le dÃ©ficit public dÃ©passe 3 % du PIB.</p>
Services actifs		
<p>PossibilitÃ©s de dÃ©part en retraite avant 60ans.</p>	<p>" Pas de remise en cause : ni des ages de dÃ©part en retraite, ni des catÃ©gories bÃ©nÃ©ficiaires.</p> <p>" La valeur de la dÃ©cote sera pondÃ©rÃ©e pour tenir compte des ages de dÃ©part : les modalitÃ©s concrÃ©tes restent Ã dÃ©finir.</p>	
Primes		
<p>Elles ne sont pas intÃ©grÃ©es dans le salaire de rÃ©fÃ©rence, servant de base de calcul au montant de la pension.</p>	<p>" Les primes ne seront pas intÃ©grÃ©es dans le salaire de rÃ©fÃ©rence.</p> <p>" La crÃ©ation d'une caisse de rÃ©gime complÃ©mentaire par points (comme l'ARRCO et l'AGIRC pour le secteur priva) est envisagÃ©e. Elle concernera tous les fonctionnaires (d'Etat, territoriaux, hospitaliers publics). Elle sera financÃ©e par des cotisations salariÃ©es et employeur sans que soit prÃ©cisÃ©e leur ventilation. La base de ces cotisations pourrait Ãªtre soit les primes rÃ©elles (mais les inÃ©galitÃ©s entre fonctionnaires sont importantes), soit une estimation forfaitaire de 20 %.</p>	<p>" L'alignement sur le privÃ© continue.</p> <p>" Pour les fonctionnaires d'Etat, la crÃ©ation d'une Caisse complÃ©mentaire alors qu'aujourd'hui leur pension n'est gÃ©rÃ©e par aucune caisse et se rÃ©sume Ã une ligne budgÃ©taire est un pas en avant vers la crÃ©ation d'une caisse de retraite autonome pour ce qui est aujourd'hui leur pension de base. Cette caisse n'aurait aucune rÃªle Ã jouer puisque les fonctionnaires n'ont qu'un employeur si ce n'est dessiner une cible bien visible sur les pensions de ces fonctionnaires.</p>
Avantages familiaux		

Retraites : oÅ¹ en sommes-nous ?

<p>" Les femmes bÅ©nÅ©ficient d'un supplÅ©ment de durÅ©e de cotisation d'un an pour chaque enfant Å©levÅ© pendant 9 ans.</p> <p>" Les mÅ©res de 3 enfants peuvent liquider leur pension aprÅ©s 15 annÅ©es de service dans la Fonction publique.</p>	<p>" Le bÅ©nÅ©fice de ce supplÅ©ment de durÅ©e de cotisation est Å©tendu aux hommes Å© condition qu'ils aient effectivement cessÅ© leur activitÅ© (congÅ© paternitÅ©, adoption) pendant 2 ans...</p> <p>" La durÅ©e de 15 ans minimum pour avoir droit Å© une retraite de la Fonction Publique semble Å©tre maintenue.</p>	<p>C'est un point positif. Mais qui ne coÅ©tera pas trÅ©s cher dans l'immÅ©diat, le congÅ© paternitÅ© (crÅ©Å© par le Gouvernement de gauche d'existant que depuis 2 ans !</p>
---	--	---